



COMPTE RENDU de la CAP
des Attachés d'Administration de l'État
15 avril 2015

Votre correspondant : jacky.haziza@sg.social.gouv.fr
☎ 06.78.00.94.32 ou 01.44.38.37.88

La séance a été présidée par M. Joël BLONDEL, DRH.

Syndicats : UNSA, CGT, CFDT.

FORMATION PLÉNIÈRE

♦ Point n° 1 : Approbation du règlement intérieur de la CAP.

Suite au retrait de la part de l'administration de la disposition relative aux possibilités de recours indemnitaires les organisations syndicales se sont opposées à l'unanimité au vote en l'état du règlement intérieur.

♦ Point n° 2 : Désignation de 2 représentants du personnel de la CAP à la Commission de Réforme Ministérielle.

Les collègues suivants sont désignés : Olivier ROCHE et Maurice MENDES DA COSTA titulaires. Sont suppléants : **Jacky HAZIZA** et Robert GUTIERREZ.

♦ Point n° 3 : Examen des titularisations dans le corps des AAE.

Les lauréats du concours « SAUVADET » sont titularisés à l'exception de deux agents. Une prolongation pour 12 mois pour l'un et une prolongation de 6 mois pour l'autre. (Nous consulter).

♦ Point n° 4 : Examen de la liste d'aptitude par la voie de l'examen professionnel B en A.

La liste des lauréats (22) est consultable sur Intranet.

FORMATION RESTREINTE N°1 (AAE + APAE)



♦ **Point n° 5 : Examen du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2015 (choix + examen professionnel).**

Conditions à remplir : justifier, au plus tard le 31 décembre 2015, d'au moins **7 ans** de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de **catégorie A** ou de même niveau et d'au moins **un an d'ancienneté** dans le **9^{ème} échelon** du grade d'attaché.

- **290** agents sont promouvables.
- **79** ont été proposés par les directions.
- **18** possibilités de promotion.

Pour 2015, le taux **ratio promus/promouvables (pro-pro)** est de **7,5 %**.

→ 1 arbitrage Ministre sur un agent.

→ Voir tableau nominatif d'avancement APAE sur le site :

<http://itefa.unsa.org/?CAP-des-attaches-d-administration,1988>

♦ **Point n° 6 : Examen des demandes d'intégration dans le grade d'attaché d'administration de l'État après détachement ou directe.**

Nom	Prénom	Administration ou corps d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date intégration
RAFIKI JLAYDI	Souad	INSERM	AAE	DRH/SD1G	directe
DUMONTIER	Christian	Centre Hosp Compiègne	AAE	DRJSCS Picardie	directe
ROUIMI	Béatrice	CIG Petite Couronne IDF	AAE	INJEP	directe
CHOLLEY	Nathalie	IRSTEA (ingénieur d'étude)	AAE	Centre National de Gestion	directe
BARRE	Arnaud	FPT	AAE	DAJ	01/05/2015
KLOTZ	Vincent	Ingénieur d'étude	AAE	DRJSCS Poitou-Charentes	01/05/2015
RAES	Pascal	Ingénieur d'étude	AAE	ARS Océan Indien	16/06/2015
SOULT	Delphine	FPT	AAE	DJEPVA	29/04/2015

♦ **Point n° 7 : Examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'attaché d'administration de l'État.**

AGENTS PRIS EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

(sous réserve de validation par SD1G)

Nom Prénom	Grade d'origine	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation
MAGNIEZ DUSSERE Sophie	Attaché territorial	CG 77	AAE	DGCS
AUTES Erwan	Attaché territorial	Mairie Rezé 44	AAE	ARS Poitou-Charentes
BOSSUET Chantal	Professeur certifié	Éducation Nationale	AAE	INTEFP CIF 93
BOURESAS Fadila	Attaché territorial	Mairie Vandoeuvre 54	AAE	SDFE 88
BURG Sophie	Ingénieur d'étude	CNRS	AAE	ARS Corse
CALMELS Françoise	Attaché territorial	École Sup Pompiers	AAE	ARS PACA
COSTE Thomas	Attaché territorial	Mairie Ecully 69	AAE	ARS Rhône-Alpes
DANTIN Valérie	Ingénieur d'étude	Éducation Nationale	AAE	ARS Aquitaine
DUHAYON Marie	Professeur certifié	Éducation Nationale	AAE	DIRECCTE Picardie
JEAN Rébecca	Attaché territorial	Agglo Plaine Commune	AAE	DJEPVA
KOSZUL Mariannz	Attaché territorial	Mairie Gyf/Yvette 91	AAE	DGT
LECLERCQ Audrey	Attaché territorial	Mairie Maisons-Alfort 94	AAE	DRJSCS Haute-Normandie
PLESNAGE Caroline	Attaché territorial	CR Picardie	AAE	SDFE Picardie
VIENNE Jérôme	Attaché territorial	Mairie Bobigny 93	AAE	Direction des Sports

♦ **Point n° 8 : Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché d'administration de l'État.**

(Avis favorable pour le tableau suivant avec les réserves d'usage et sauf erreurs ou omissions)

AFFECTATION OBTENUE	NOM PRÉNOM	ADMINISTRATION D'ORIGINE
DAJ	BOUYAHIA Romy	Conseil d'Etat
DAEI	DUMAS Nicolas	Ministère de l'Agriculture
DGOS	CHARRE Christian	Ministère de la défense
DGT	TORTOCHOT Denys	Ministère de l'Intérieur
DJEPVA	PELLERIN Annie	Ministère Éducation Nationale
ARS PACA	DONCE Michel	Ministère Éducation Nationale
ARS GUYANE	BOURGOIN Jean-Pierre	Ministère Intérieur

♦ **Point n° 9 : Examen des demandes de mutation des attachés d'administration de l'État : mouvement sur avis de vacance sur le secteur Travail.**

➔ Voir tableau des mutations sur le site :

<http://itefa.unsa.org/?CAP-des-attaches-d-administration,1988>

FORMATION RESTREINTE N°2 (APAE + AAEHC)



♦ **Point n°11 : Examen du tableau d'avancement au grade d'attaché d'administration hors classe de l'État et à l'échelon spécial au titre de l'année 2015.**

Voir tableau nominatif sur : <http://itefa.unsa.org/?CAP-des-attaches-d-administration,1988>

⇒ **Rappel**

Conditions d'accès à la hors classe : Décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat modifié par le décret n°2013-876 du 30 septembre 2013.

Peuvent être promus au grade d'attaché d'administration hors classe, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi par le ministre ou l'autorité de rattachement au sens de l'article 5, **les attachés principaux ayant atteint au moins le 6^{ème} échelon de leur grade**, ainsi que les directeurs de service ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de leur grade, déjà rattachés à ce ministre ou à cette autorité.

Les intéressés doivent justifier :

- **de 6 années de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 1015** et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite **durant les 10 années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement (période ramenée à 4 ans jusqu'au 31/12/2016).**
- **ou de 8 années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité, durant les 12 années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement.** Ces fonctions doivent avoir été exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au mois à **l'indice brut 966 (période ramenée à 5 ans jusqu'au 31/12/2016).**

Le grade d'attaché hors classe est un grade contingenté.

Le nombre d'attachés hors classe ne peut excéder celui résultant d'un pourcentage des effectifs des attachés considérés au 31 décembre de l'année précédente (2014) celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions (2015).

Pour l'année 2015 le pourcentage retenu est de 7 %.

Il sera de 9 % en 2016 et de 10 % à partir de 2017.

• Effectifs du corps au 31/12/2014 : **2 121**

• Effectifs du grade de la hors classe : **86**



- Effectif autorisé : 7 % soit 148.
- Vacance au 31/12/2014 : 148 – 86 = 62

• Mise en réserve pour l'affectation d'attachés hors classe d'autres administrations : 7

• Nombre maximum de promotions : 55

➔ Initialement l'administration avait retenu seulement 51 candidatures mais elle a accepté d'en soumettre deux supplémentaires à l'arbitrage du Ministre.

⇒ **Rappel**

Conditions d'accès à l'échelon spécial : attachés hors classe justifiant de **3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon** de leur grade **ou** qui ont atteint lorsqu'ils ont ou avaient été **détachés dans un emploi fonctionnel** un échelon doté d'un **groupe hors échelle**.

Le nombre d'attachés relevant de l'échelon spécial ne peut être supérieur à 20 % des effectifs des attachés hors classe, soit 17.

- Situation des effectifs au 31/12/2014 : **8**
- Nombre d'agents remplissant les conditions : **1**

♦ **Point n° 12 : Examen des demandes d'intégration dans le grade d'attaché principal d'administration de l'État après détachement ou directe.**

- **Tarik GHERRAM**, (attaché territorial) à la DFAS.

* * * * *

♦ **Point n° 13 : Examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'État.**

- **Florence BAYON** à la DIRECCTE Limousin.
 - **Véronique BULTEAU** (Mairie de Bordeaux) à la DSS.
 - **Alexandra THIERRY** (CR Nord Pas de calais) à l'ARS Nord Pas de Calais.
- ➔ 1 arbitrage Ministre sur un agent.

♦ **Point n° 14 : Examen des mouvements effectués dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pour le grade d'attaché principal d'administration de l'État.**

AFFECTATION OBTENUE	NOM PRÉNOM	SERVICE D'ORIGINE
DSS	CORNILLET LOUKILI Virginie	Ministère de l'Intérieur
DRH	COURNIER Sandrine	Ministère de l'Économie

- ♦ Point n° 15 : Examen des demandes de mutation des attachés principaux d'administration de l'État : mouvement sur avis de vacance sur le secteur Travail.

Voir tableau des mutations sur le site :

<http://itefa.unsa.org/?CAP-des-attaches-d-administration,1988>



- ♦ Point n° 16 : Examen d'un recours (*point retiré*).



*Vous voulez prendre
contact avec
l'UNSA ITEFA...
N'hésitez pas !*



Vos correspondants :

- Jacky HAZIZA ☎ 06.78.00.94.32
 jacky.haziza@unsa-itefa.org
- Martine NOULIN ☎ 06.07.71.49.28
 martine.noulin@unsa.org

Nous rejoindre ?

<http://itefa.unsa.org/?Se-syndiquer-c-est-deja-agir,416>

